

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 16 novembre 2015

Année scolaire : 2015/ 2016

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 19 novembre 2015

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :
 (en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme Dahlab, principale

Secrétaire de séance : M. Soubie

Quorum : 11

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 17

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du Procès-verbal du CA du 15 septembre 2015
- Approbation de l'ordre du jour
- Installation des commissions
- IMP
- Dernier mot aux parents
- Délégations accordées (pour info)
- Calendrier annuel d'ouverture de l'établissement
- Bilan exercice incendie
- DBM pour info
- DBM pour vote : crédits pédagogiques, projet établissement, voyages et sorties Achats divers
- Collège au cinéma
- Bilan voyages 2014-2015
- Projets voyages 2015-2016
- Questions diverses

Qualité	Titulaires				Suppléants			
	Nom - Prénom	P[α]	A[α]	E[α]	Nom - Prénom	P[α]	A(*)	E[α]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	DAHLAB Anne	P					
	Principal adjoint	BAUDOIN Bruno	P					
	Gestionnaire	MACHEPY Gaëlle	P					
	C.P.E.	COLLADO Emmanuelle	P					
ELUS LOCALIX	Collectivité de rattachement	M. NEBOUT			E			
	Collectivité de rattachement	Mme GARCIA			E			
	Commune siège	GRIMAL Jérôme		A				

PERSONNALITE QUALIFIEE		GUYONNET Elisabeth	P						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	CHARRUAULT-CLOCHARD Mélanie	P						
		SOUFFRON Eric	P						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	RATINEAU Géraldine	P			LAURIERE Adèle			
		SAUZET Corinne	P			BOULANGER Véronique			
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	SOUBIE Sébastien	P			MARTIAL Patricia			
		DALLA VALLE Christine	P			CHAGNAUD Nadia			
		BEAUBOIS Martine	P			FAUCHER Isabelle			
		GENTY Isabelle	P			NEBOUT Pascal			
		GUIBERT Frédéric		A		BRUNET Nathalie	P		
		DAGNAS Sandra	P			LUCAS Isabelle			
	Elèves	BRETHONNET Florian	P			KRZCIUK Salomé			
		TRAMBOUZE Lola	P			SCAMPS Léna			
Invités	Karine MARCADIER préparateur concours PERDIR								
	Gilles PICON Agent Comptable								

[α] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Préambule

Mme Dahlab ouvre la séance à 18h00 en remerciant les membres élus et investis dans ce conseil, à savoir les représentants de l'administration, des enseignants, des parents et des élèves.

Elle demande aux membres du CA s'ils acceptent la présence de Mme Marcadier, préparateur du concours de personnels d'encadrement, afin que cette dernière prenne la mesure des instances d'un EPLE. Les membres du CA n'émettent pas d'objection. Mme Dahlab les en remercie.

La composition du conseil d'administration du collège Pierre Mendès France est fixée à 24 membres. Cependant, au vu du nombre restreint de représentants du corps des enseignants (2), la composition pour cette année s'élève à 20 membres et le quorum de ce conseil a été recalculé et fixé à 11.

Mme Dahlab propose aux parents de tenir le secrétariat de séance pour ce conseil. L'administration gardera le secrétariat pour les 2 prochains conseils au vu des ordres du jour plus conséquents.

Le secrétaire de séance est : Mr Sébastien SOUBIE

Le compte-rendu du conseil d'administration du 15 Septembre 2015, ayant été transmis aux membres élus du précédent conseil est soumis aux remarques éventuelles du conseil. Sans remarques particulières, il est soumis au vote et adopté à l'Unanimité. Il sera publié sur le site de l'établissement de manière à être accessible à tous les usagers et personnels.

Après lecture de l'ordre du jour transmis avant le conseil, ce dernier est soumis au vote.

Il est approuvé à l'Unanimité.

I - Vie pédagogique et éducative

❖ IMP

Les Indemnités de Missions Particulières sont une nouveauté introduite par les nouveaux décrets statutaires d'août 2014 permettant de cadrer les missions inhérentes aux enseignants.

Ces indemnités doivent faire l'objet d'une présentation en Conseil d'Administration et en Conseil Pédagogique.

Le collège Pierre Mendès France a bénéficié de 8 IMP données par le rectorat. Ces 8 IMP représentent 10000€ à répartir sur l'ensemble des enseignants et disciplines.

La particularité des IMP réside dans le fait que ces dernières peuvent être fractionnées par quart, ce qui représente 32 portions de 312,5€ réparties comme suit :

- EPS : 2 IMP, soit 2500€
- RUPN : 2 IMP soit 2500 €
- Chaque professeur principal de 6^{ème} percevra ¼ d'IMP au titre de la liaison avec les enseignants du 1^{er} degré, soit 312.50€.
- ¼ IMP sera distribuée au titre de la coordination des disciplines (lettres, math, langues, arts, SVT, physiques, histoire géographie)
- ½ IMP sera distribuée au titre de la culture
- ¼ IMP pour la liaison inter cycle

L'ensemble de ces IMP fera l'objet d'une lettre de missions et donnera lieu à un compte-rendu en fin d'année afin d'assurer la transparence sur les fonds en dotation utilisés.

Les missions s'organiseront tout au long de l'année scolaire et en dehors des heures d'enseignements afin de ne pas amputer sur le temps de travail des élèves.

Cette rubrique est soumise au vote du conseil mais ce dernier ne fera pas l'objet d'une remontée à l'autorité hiérarchique.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 2

La répartition est approuvée à l'unanimité.

❖ Dernier mot aux parents

« Le dernier mot laissé aux parents » est une mesure en expérimentation depuis 2013. Elle est actuellement en expérimentation dans 4 établissements en Charente.

Le collège Pierre Mendès France a demandé à mettre en place cette mesure dès cette année.

Cette mesure forte permet d'améliorer l'orientation des élèves en fin de 3^{ème} afin qu'elle soit plus choisie que subie et de prévenir le décrochage scolaire.

Elle permet également de renforcer les relations collège-famille en essayant de concilier les recommandations des enseignants avec les souhaits exprimés par les élèves et leurs parents.

Si désaccord il y a avec la famille, un dialogue s'installe alors entre celle-ci et le collège afin de trouver la meilleure orientation possible pour l'élève en fonction de ses capacités et de ses désirs.

La mise en place de cette mesure est soumise au vote.

Vote : pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

L'expérimentation est adoptée à l'Unanimité.

❖ Collège au cinéma :

L'action Collège et Cinéma est mise en place depuis plusieurs années dans le collège mais le coût engendré par cette action culturelle doit maintenant faire l'objet d'une approbation du Conseil d'Administration.

Cela consiste à permettre à l'ensemble des élèves de 6^{ème}, soit 135 élèves, de visualiser 3 œuvres cinématographiques sélectionnées par les enseignants du département. Ces œuvres serviront alors de support à des projets pédagogiques et des enseignements.

Vote : Vote : pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

L'expérimentation est adoptée à l'unanimité.

II - Fonctionnement général

❖ Installation des commissions :

Mme Dahlab remercie les parents pour le travail fourni concernant la représentativité de leur corps au sein de ces commissions après avoir vérifié le contexte juridique sur la nomination de personnes en commission alors même qu'elles n'ont pas été élues au Conseil d'Administration. En effet, certaines commissions peuvent avoir des représentants non élus en CA.

La Commission Éducation Santé et Citoyenneté ne doit comporter qu'un seul membre titulaire alors que 2 représentants des parents ont été inscrits.

La Commission Hygiène et Sécurité doit, quant à elle, comporter 2 membres alors qu'un seul a été inscrit.

Nathalie BRUNET, parent d'élève, se propose d'être transférée de la commission Éducation Santé et Citoyenneté à la Commission Hygiène et Sécurité.

❖ Calendrier d'ouverture

Mme MACHEPY nous présente le calendrier d'ouverture de l'établissement 2015/2016, qui compte 176 jours de fonctionnement de l'établissement. 22 jours seront assurés hors présence des élèves, c'est-à-dire, pendant les congés scolaires. Lors de ces journées, un personnel de direction sera obligatoirement présent dans l'établissement.

L'établissement fermera ses portes pour les congés d'été le 13 juillet 2016 et rouvrira le 23 Août 2016.

Vote : Vote : pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

❖ Bilan exercice incendie

Mme Machepy présente le bilan de l'exercice incendie qui a eu lieu le 29 septembre 2015 à 9h30. Au vu des conditions d'évacuation, et des difficultés à recenser les élèves sur le terrain de jeux, il a été décidé que des aménagements seraient réalisés (rangement différent des élèves, par niveau et non plus par numéro de salle, sur les 4 côtés du terrain stabilisé, signalisation plus claire sur les côtés).

III – Vie budgétaire et financière

❖ Délégations

Mme MACHEPY, en qualité de gestionnaire, bénéficie d'un ensemble de délégations de la part de Mme Dahlab, chef d'établissement, assurant ainsi des missions en cas d'absence ou non du chef d'établissement.

Quelques délégations sont énumérées ci-dessous :

- Signature et établissement des bons de commandes
- Dépenses de SVT
- Logistique
- signature facture
- Autorisation d'absence des personnels administratifs en cas de demandes particulières
- Gestion des ATOS (Administratif, Techniciens, Ouvriers et Services)
- Signature des carrières des personnels
- Etablissement des ordres de missions techniques
- Gestion des protocoles d'accueil des entreprises
- Mise à disposition de matériels et des clefs

❖ DBM

De nombreuses Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) ont été réalisées au bénéfice des voyages scolaires sur le budget 2014/2015 et sont présentées à titre d'information à l'ensemble des membres du conseil d'administration et donc non soumises au vote.

Une DBM, pour l'année 2015/2016, est soumise au vote du conseil, concernant l'achat d'une remorque pour les services techniques de l'établissement. L'ancienne remorque dont disposaient les services techniques a été dérobée et non remboursée par les assureurs, l'état étant son propre assureur.

L'achat de cette remorque, accompagnée d'une bâche et d'un système de sécurisation, se monte à 1500€ qui pourront être prélevés sur les fonds de roulement de l'établissement.

M. Soubie indique qu'aucun document n'a été transmis, ni en amont du conseil, ni le jour du conseil. Il est difficile, dans ces conditions, d'étudier et d'apprécier précisément les problématiques ou solutions engendrées par de telles DBM. Il serait opportun, à l'avenir, que l'ensemble des membres du conseil d'administration du collège Pierre Mendès France bénéficie de la totalité des documents soumis au vote.

Vote : Vote : pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Cette DBM est adoptée à l'unanimité.

❖ Bilan des voyages 2014/2015

Une fiche financière a été éditée pour l'ensemble des voyages effectués pour l'année scolaire précédente, récapitulant les recettes et dépenses ainsi que le coût pour chaque famille.

L'ensemble des voyages a été soldé à l'exception de celui concernant le déplacement en Allemagne ainsi que l'échange avec l'Allemagne.

En effet, il avait été provisionné, pour le voyage en Allemagne, un coût par famille équivalant à 298€. Seulement, ce dernier a été revu à la baisse avec un coût réel de 133€. Les familles n'ayant, actuellement, versé que 100€, une relance de 33€ sera faite dans les prochains jours aux familles.

Pour ce qui est de l'échange Franco-Allemand, 3 familles vont être relancées afin de solder cette action.

Les enseignants ont présenté, lors du dernier conseil pédagogique, l'ensemble des propositions de voyages scolaires accompagné d'un chiffrage général.

❖ Les projets 2015/2016 sont les suivants :

- Londres : du 4 au 8 Avril 2016 : 21350€ pour 56 élèves de 3^{ème} avec un coût par élève de 350€
- Pologne : Auschwitz en Mars 2016 : pour 15 élèves de Français (3^{ème}) : 5100€ avec un coût par élève de 300€
- Allemagne, dans le cadre de l'échange Franco-allemand : 6750€ équivalant au transport, au bénéfice des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} ayant accueilli des enfants Allemands en Octobre 2015.
- Paris : l'enseignant a annulé son voyage au regard des évènements du 13 novembre
- La Rochelle : du 13 au 17 juin 2016 : 7980€ avec un coût individuel de 140€ pour 2 classes de 6^{ème}. Une demande de financement Jeunesse et sport sera demandée dans le cadre de l'année du sport.

Au vu du contexte actuel, plus que tendu, et de l'état d'urgence décrété par le chef de l'Etat, Mme Dahlab annonce qu'elle réfléchit au maintien de ces voyages. Elle prendra sa décision prochainement avec l'équipe. Pour le moment, il est précisé par M. Picon, que l'état d'urgence est posé jusqu'au 22 Novembre. M. Soubie, précise que le Chef de l'Etat, dans son discours du 16 novembre 2015 à Versailles, demandera, mercredi, la prolongation de cet état d'urgence pour un délai de 3 mois et qu'une modification de la constitution sera étudiée dans les prochains mois.

Mme Dahlab précise qu'il est possible que le travail demandé aux enseignants et à Mme Machepy ne soit pas valorisé et que cette année devienne une année blanche en terme de voyages scolaires.

Les projets de voyages sont soumis dans leur globalité au vote du conseil

Vote : pour : 12 Contre : 0 Abstention : 5

Les projets de voyage sont adoptés.

IV - Questions diverses : aucune question n'a été posée.

La date du prochain conseil d'administration est fixée au 7 décembre 2015 à 18h00.

La commission permanente se réunira le 30 Novembre à 18h00 afin de préparer ce Conseil d'Administration.

La commission de fond social se réunira le 1^{er} décembre à 14h15

La séance est levée à 19h15.

Le Secrétaire de séance

La Principale

S.SOUBIE

A. DAHLAB